

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 23/06/2021

**SLOW**

ID : 034-213401508-20210607-NOTECA2020-DE

**CONSEIL MUNICIPAL 7 JUIN 2021**



**Vote des Comptes administratifs 2020**

**Note de présentation**

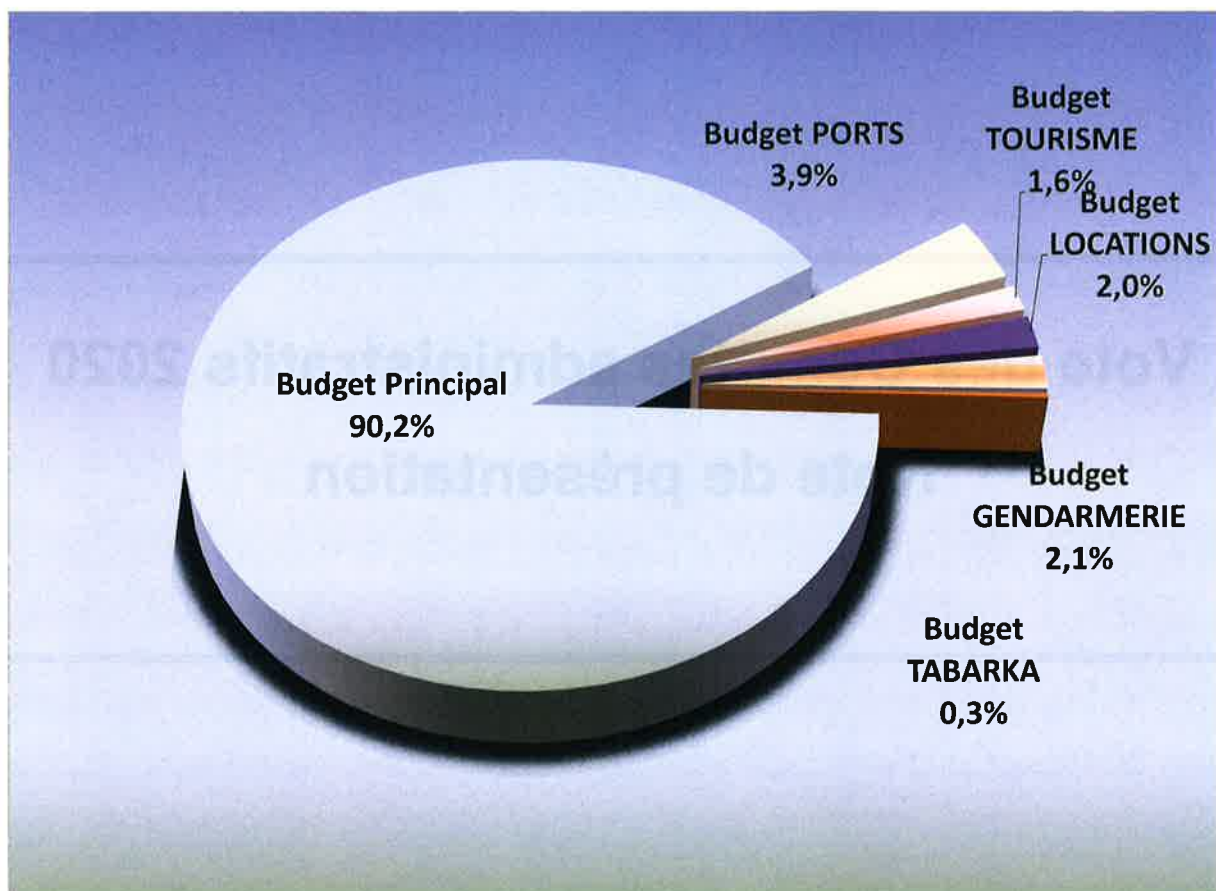
## Comptes administratifs 2020 de la Commune de Marseillan

Les comptes administratifs des collectivités et de leur groupement traduisent les modalités d'exécution du budget sur l'année passée. Si le vote du budget primitif est un acte d'autorisation (l'assemblée délibérante autorise un certain volume de dépenses et de recettes) et de prévision, le compte administratif constate la réalisation de ces prévisions.

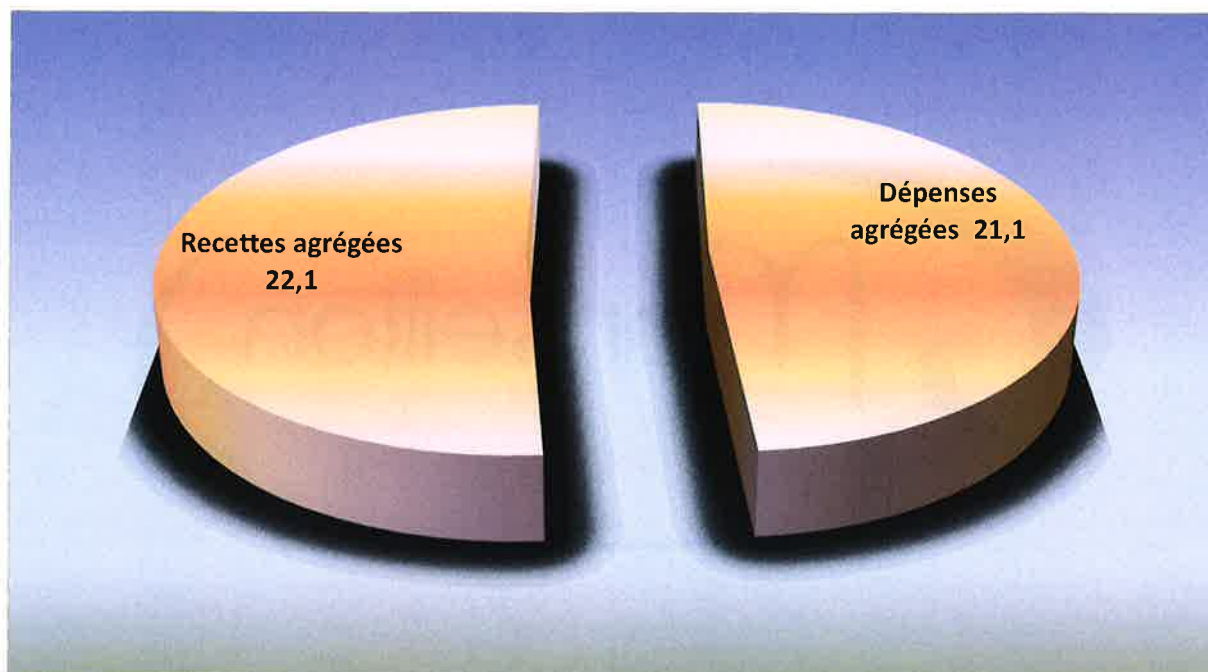
### Les budgets de la Commune

Le principe d'unité qui régit les finances publiques a pour principe que l'ensemble des opérations financières d'une entité publique soit retracé au sein d'un même budget. Toutefois, certaines activités qui sont par nature spécifiques ou de nature économique et commerciale font l'objet d'un suivi au moyen de budgets spécifiques dits budgets « annexes ».

#### A. Les différents budgets de la Commune et leur poids respectif



Le budget principal, budget qui retrace l'essentiel des activités de service public administratif de la Commune représente la part prépondérante des dépenses, soit 90,2 % (service public auprès des écoles, service auprès de la population, action sociale, aménagement et voirie, culture et animation, activité de police, etc.). Suivent les budgets annexes « Ports » (3,9%), « Gendarmerie » (2,1%), « Locations » (2%), « Tourisme » (1,6%), et enfin le budget annexe « Tabarka » (0,3%).

**B. Situation budgétaire 2020 consolidée (flux financiers réels<sup>1</sup>, en M€)**

Principaux indicateurs agrégés (au 31/12/2020)			
Période	2018	2019	2020
Epargne brute hors cessions (En M€)	2 754 182 €	3 574 986	2 986 884
Epargne nette (En M€)	484 934 €	1 061 327	564 830
Dette (en M€)	36 910 797 €	36 485 497	35 609 445
Résultat consolidé	3 125 487,36	2 834 054	2 526 192
Capacité de désendettement ( en années)	13,4	10,2	11,9

Dans une perspective financière consolidée, les masses financières retracées dans les différents budgets représentent 22,1 M€ en recettes et 21 M€ en dépenses sur la seule année 2020.

L'autofinancement net (0,6 M€) ainsi que le résultat consolidé (2,5 M€) sont en baisse, la baisse des redevances perçues auprès des usagers suite à la crise sanitaire expliquant cette dégradation. La Commune poursuit toutefois sa dynamique de désendettement : - 0.4 M€ en 2019, - 0,9 M€ en 2020. Enfin, la capacité de désendettement consolidée de la ville de Marseillan demeure inférieure au seuil de vigilance<sup>2</sup>, soit 11,9 années.

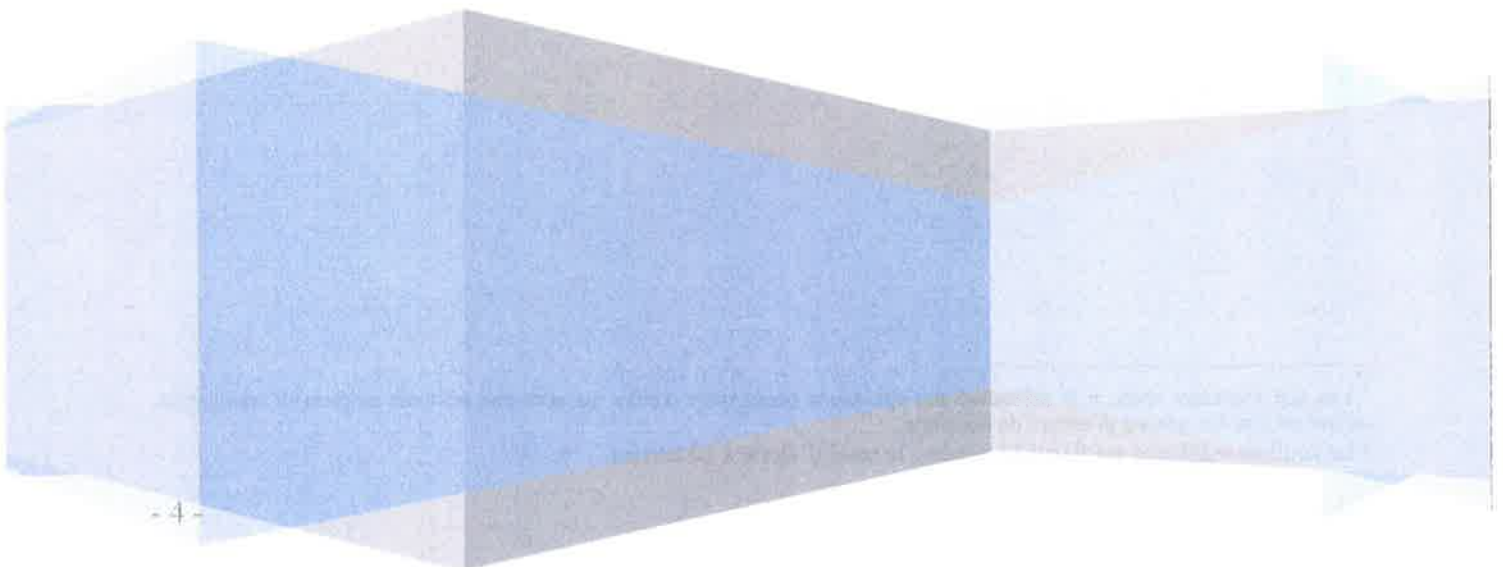
<sup>1</sup> Les flux financiers réels, à la différence des opérations budgétaires d'ordre qui sont des écritures strictement comptables, entraînent des flux sortant et entrant de trésorerie.

<sup>2</sup> Le seuil de vigilance est fixé à 12 années, le seuil d'alerte à 15 années.

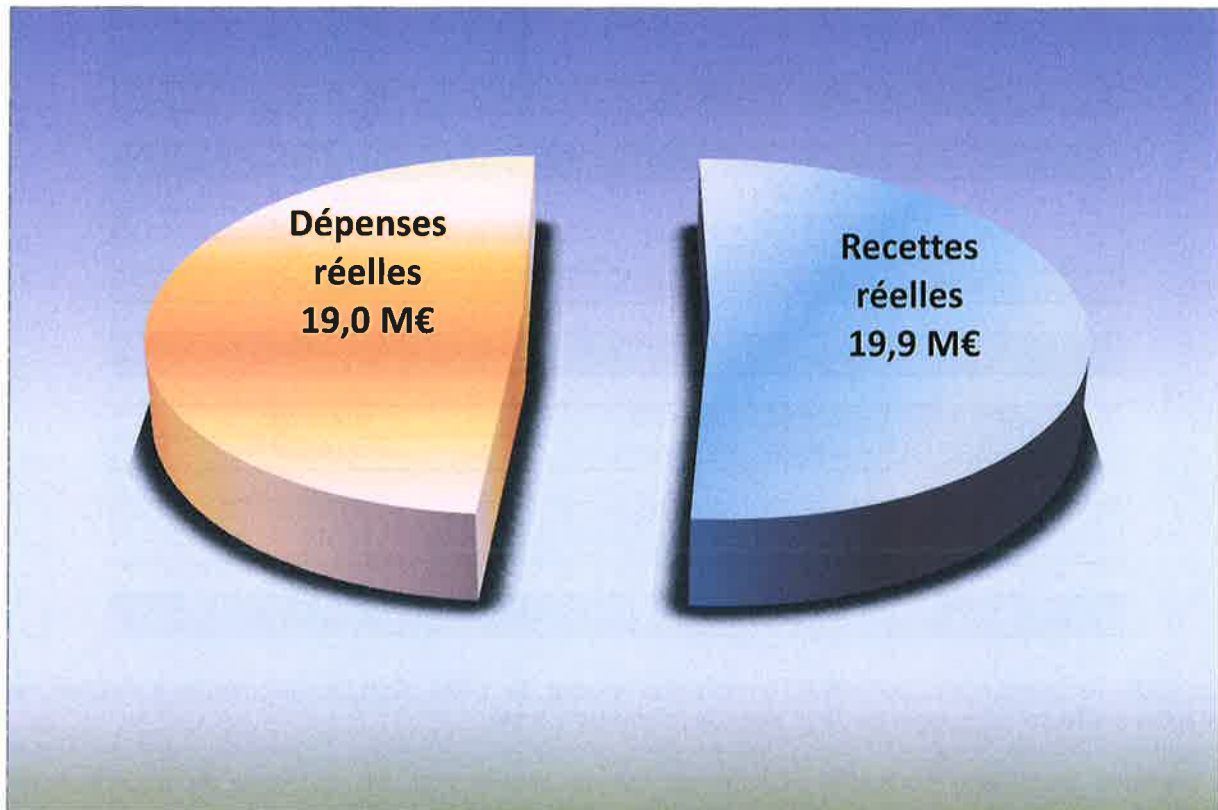


## BUDGET PRINCIPAL

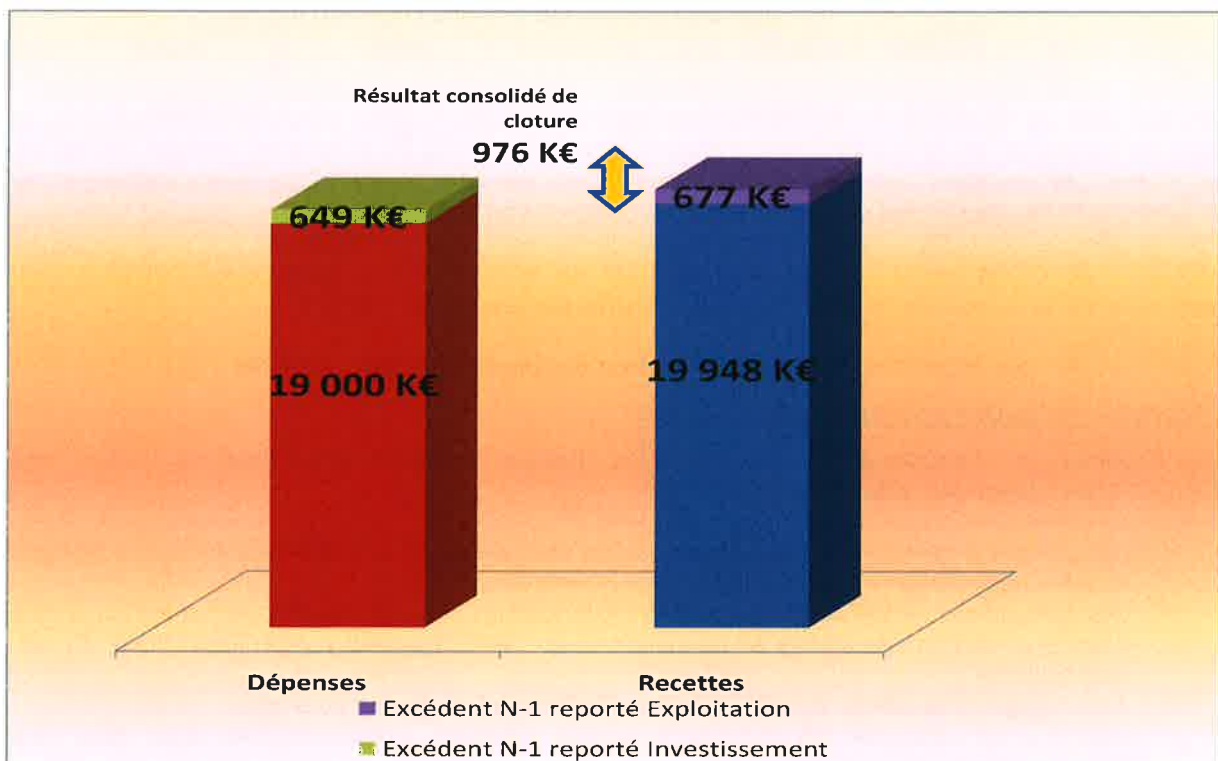
---



### Les grandes masses budgétaires (en M€) 2020



### Le résultat consolidé 2020 (en M€) <sup>3</sup>



<sup>3</sup> Le résultat consolidé de 2020 traduit le résultat d'exécution 2020, lequel est agrégé avec la reprise des résultats 2019. Le résultat cumulé (ou à affecter) intègre les restes à réaliser.



<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT, y compris flux d'ordre</b>	
DEPENSES	13 595 664
RECETTES	14 482 962
RESULTAT REPORTE N-1	676 796
<b>RESULTAT DE CLOTURE (A)</b>	<b>1 564 095</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT, y compris flux d'ordre</b>	
DEPENSES	6 977 054
RECETTES	7 037 796
RESULTAT REPORTE N-1	-649 156
<b>RESULTAT DE CLOTURE (B)</b>	<b>-588 414</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE 2020 (A+B)</b>	<b>975 680</b>
RESTES A REALISER RECETTES	1 000 000
RESTES A REALISER DEPENSES	216 077
BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT	0
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>1 759 603</b>

En 2020, le budget principal affiche un résultat proche de 1 M€. Cumulé aux restes à réaliser, le résultat à affecter au budget de 2021 sera de l'ordre de 1,8 M€.

L'excédent budgétaire consolidé dégagé permet de couvrir près de 29 jours de dépenses de fonctionnement<sup>4</sup>. Pour rappel, en 2019, le résultat à affecter était de 1,5 M€.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les flux réels de la section de fonctionnement déterminent une majeure partie de l'épargne nette et donc de la capacité d'autofinancement de la commune. Cette année 2020 est marquée par une baisse importante des recettes (-4%), ainsi qu'une légère baisse des dépenses (-1.2%), ce qui s'explique par la particularité de cette année caractérisée par un contexte sanitaire inédit.

Pour la période 2017-2020, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de - 1 % en moyenne annuelle. Les efforts sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement réalisé depuis 2017 a ainsi permis de mieux amortir les impacts financiers générés par le contexte sanitaire.

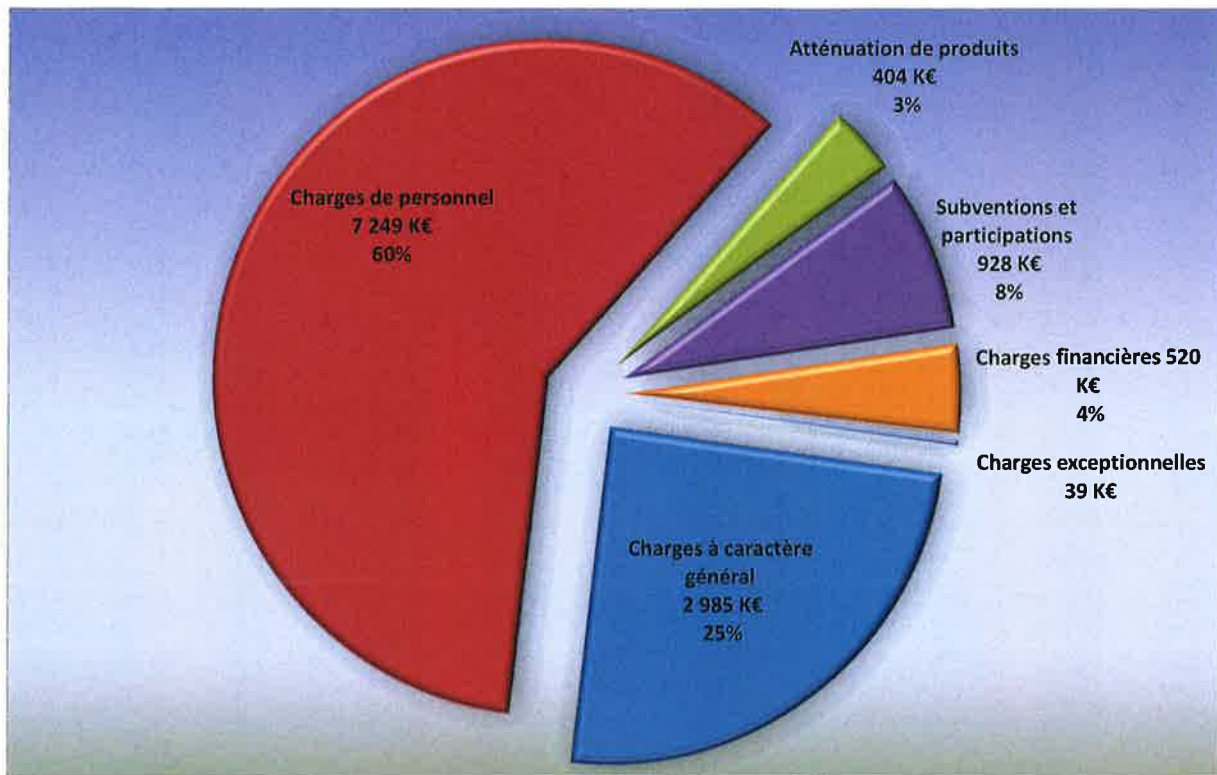
### A. Les dépenses relatives à la section de fonctionnement : 13,6 M€

#### Dépenses réelles de Fonctionnement : 12,1 M€

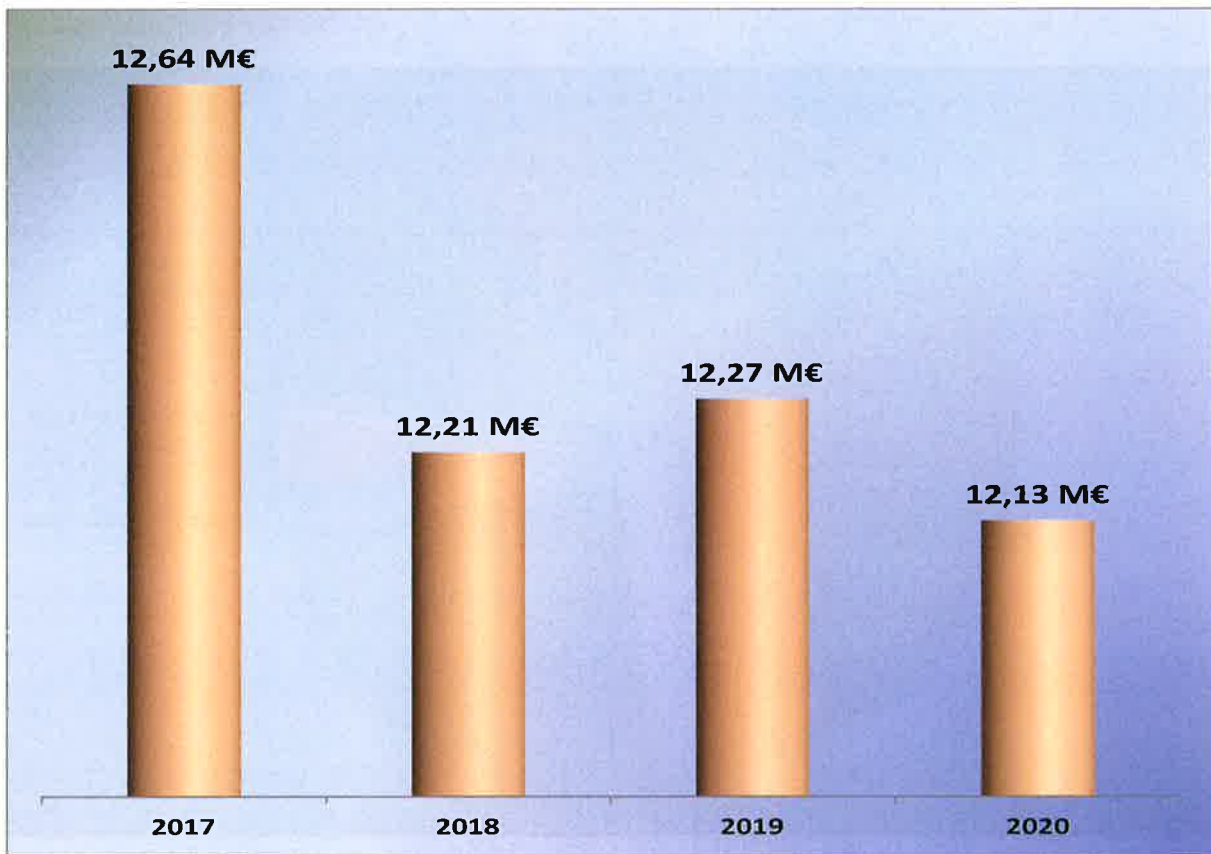
Les dépenses de fonctionnement traduisent les diverses modalités d'exercice de l'action des services et de soutien aux acteurs de la vie locale :

- ✓ Les charges à caractère générale ainsi que les charges de personnels constituent des charges internes nécessaires au fonctionnement de la structure,
- ✓ Les *subventions et participations* traduisent le soutien financier de la commune auprès des acteurs et partenaires dédiés à l'animation et au développement du territoire (SDIS, CCAS, associations),
- ✓ Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts souscrits,
- ✓ Les charges diverses correspondent à des charges exceptionnelles ainsi qu'à des remboursements de charges.

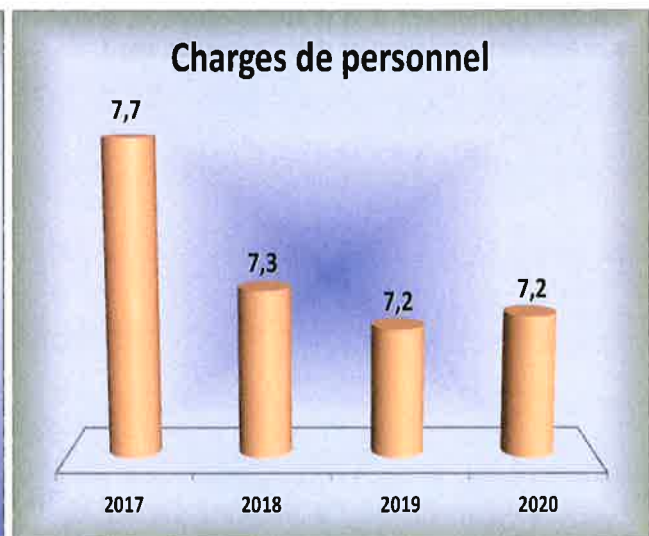
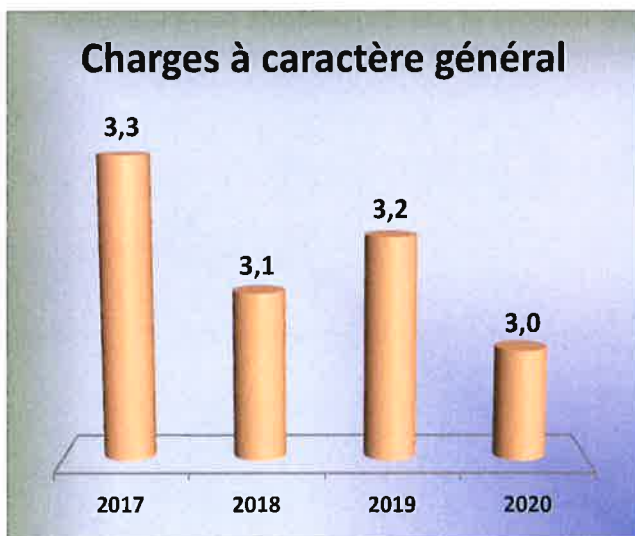
<sup>4</sup> Il est préconisé de disposer d'une réserve financière de 20 à 40 jours afin de répondre au besoin en fonds de roulement.



Les charges à caractère général et les dépenses de personnel représentent la part prépondérante des charges de cette section avec respectivement 25 % et 60 %. Ces dépenses traduisent l'activité des services dédiés au service public communal (état civil, manifestation culturelle et animation, politique d'accompagnement à la pratique sportive, entretien des espaces et des équipements publics, soutien aux activités scolaires et extra scolaires etc.).

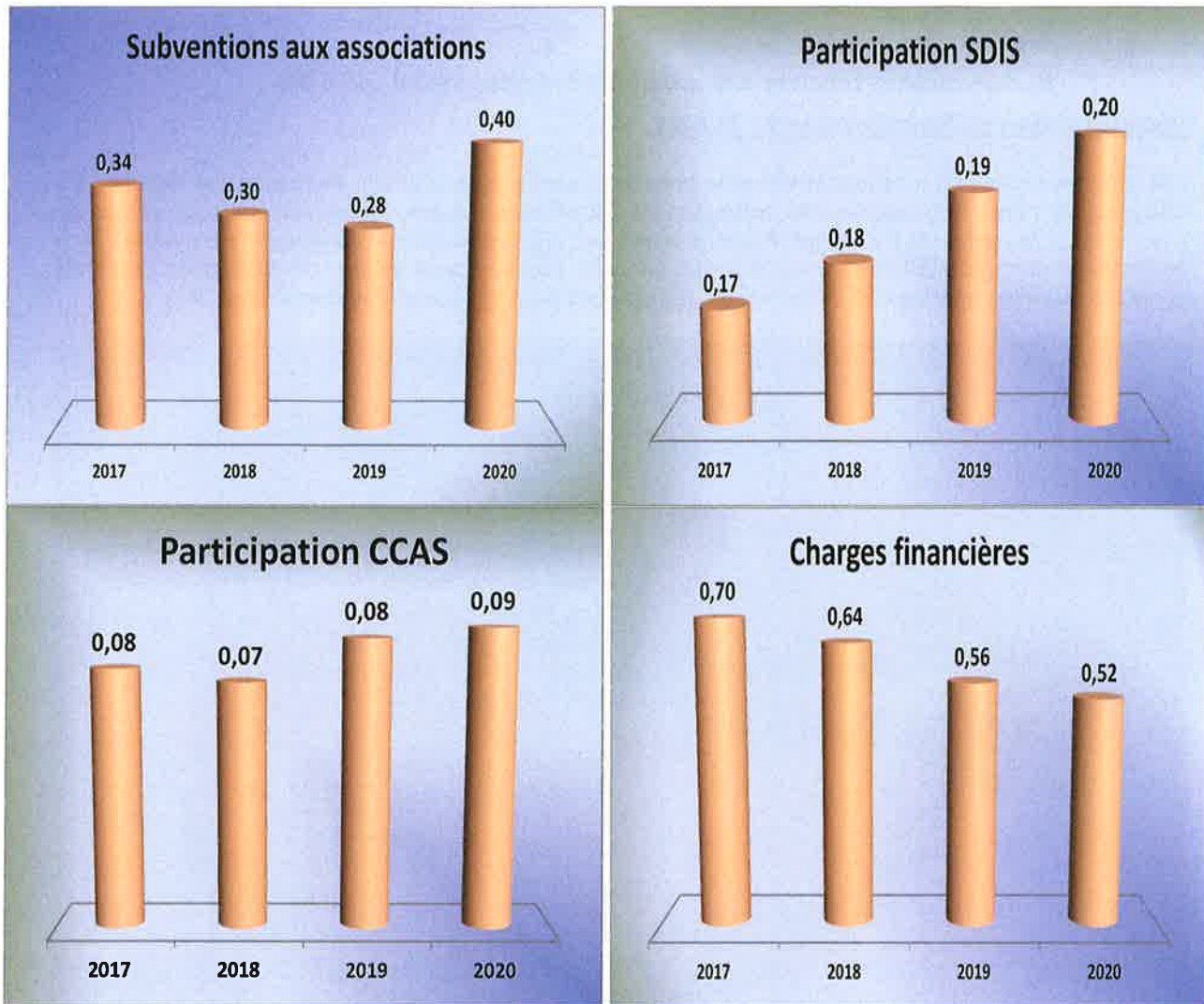


**Evolution 2017-2020 des principaux postes de dépenses**



Les charges à caractère général sont en baisse sur l'année 2020 (- 5,9%) sous l'effet d'une politique de réduction des dépenses courantes. Les charges de personnels sont stables (-0,4 %).



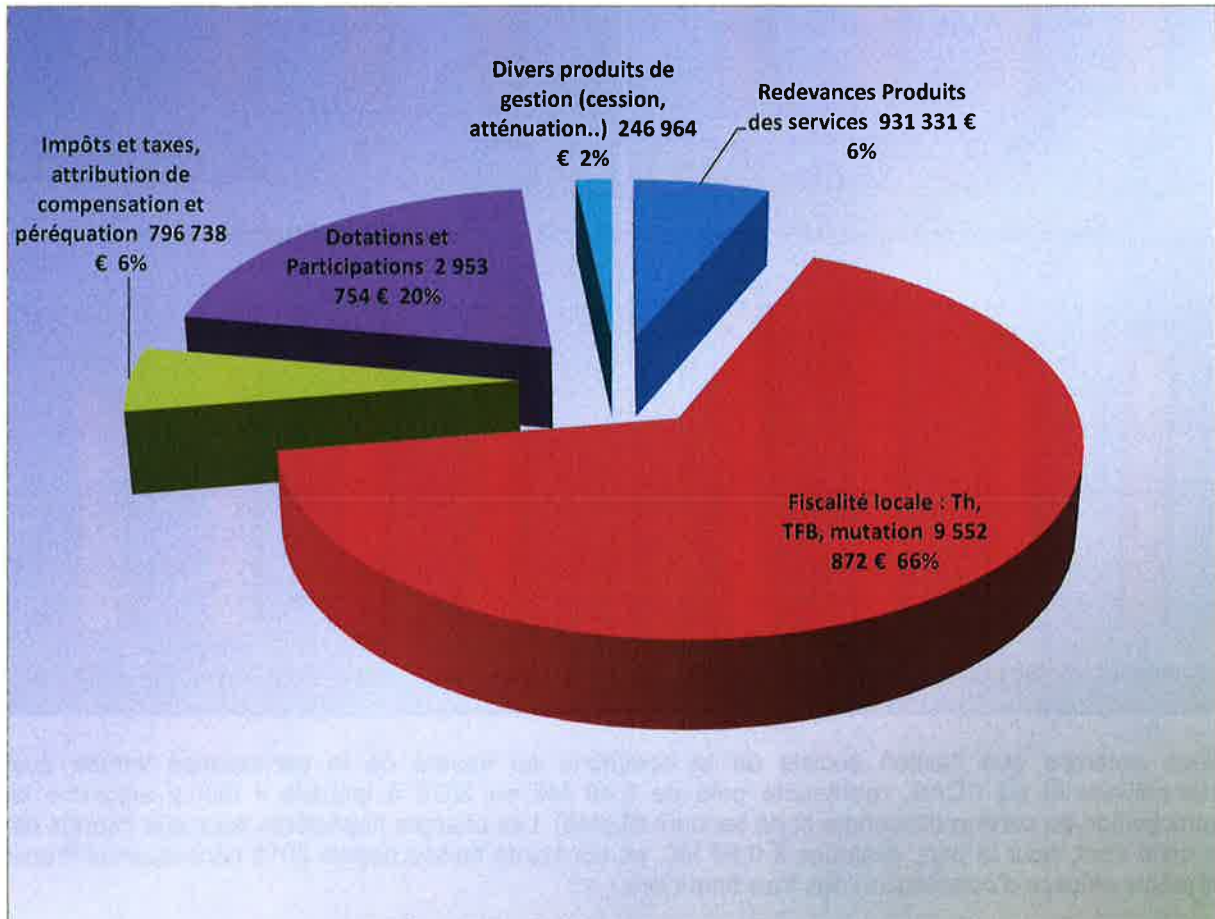


Nous noterons que l'action sociale de la commune au travers de la participation versée aux associations et au CCAS, représente près de 0,49 M€ en 2020 à laquelle il faut y adjoindre la participation au service d'incendie et de secours (0,2M€). Les charges financières liées aux intérêts de la dette sont, pour la part, évaluées à 0,52 M€, en constante baisse depuis 2015 conséquence d'une stratégie efficace d'optimisation des frais financiers.

## B. Les recettes relatives à la section de fonctionnement : 14,5 M€

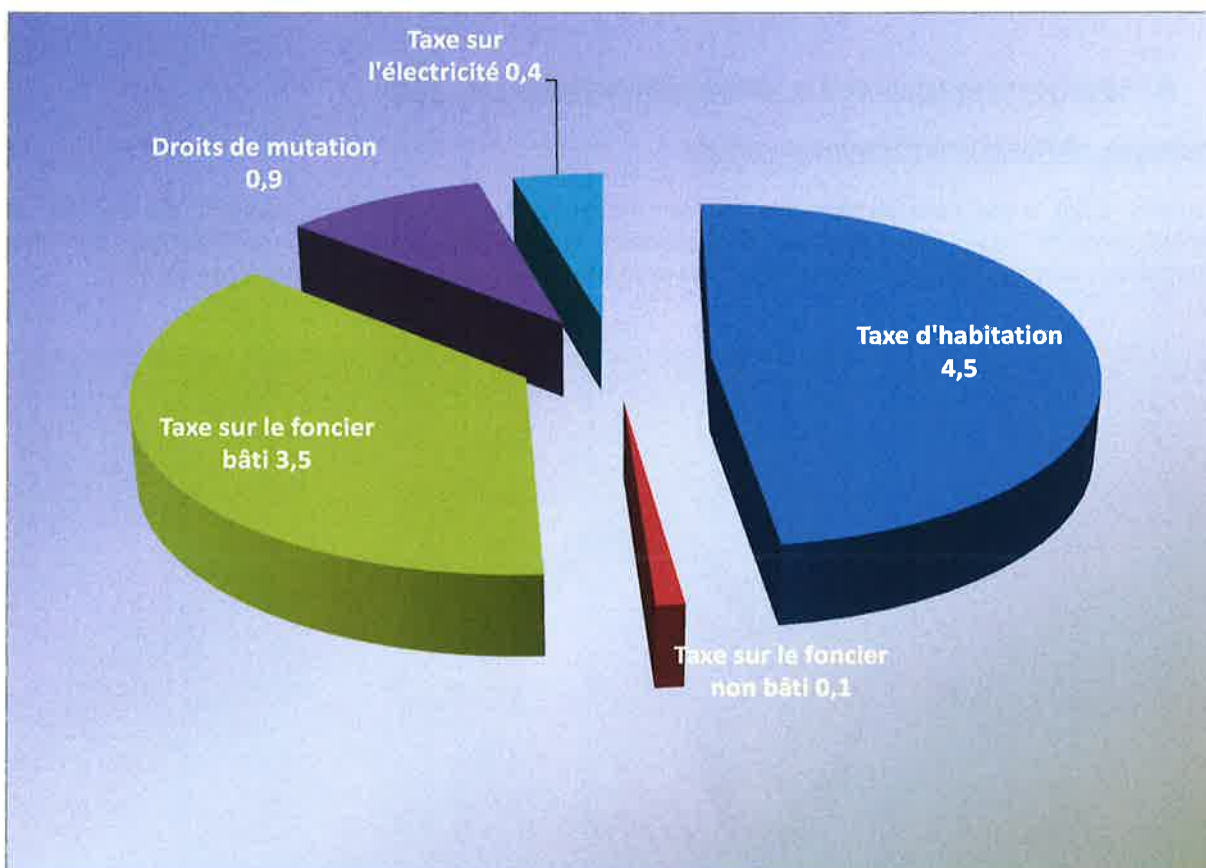
### Recettes réelles de Fonctionnement : 14,5 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées principalement par les ressources fiscales, les dotations de l'Etat, contrepartie des compétences transférées, et des compensations pour pertes de produit fiscal faisant suite à des exonérations prises par législateur (taxe d'habitation notamment), des redevances perçues auprès des usagers des services pour lesquels existe une tarification (cantines scolaires, activités sportives et périscolaires, redevances pour occupation du domaine public).



En 2020, les recettes de fonctionnement enregistrent une forte régression de près de -4% (595 K€) : la plus importante est la baisse des redevances perçues qui s'inscrit à -24.5%, soit -302 K€. La fiscalité locale et les impôts et taxes pris dans leur ensemble sont stable à -0.3% soit -26K€ par rapport à 2019. Les atténuations de charges ont été moins importantes que les années précédentes (-56% par rapport à 2019, environ 80 K€), ainsi que les produits spécifiques et les cessions (391 K€ en 2019, pour 67 en 2020).

### Principaux produits de fiscalité



La taxe d'habitation (TH) et la taxe sur le foncier bâti sont les taxes directes dont le produit est le plus important, l'agrégat représentant près de 80 % des recettes fiscales. En matière de fiscalité indirecte, les droits de mutation (taxe assise sur le prix de vente des biens immobiliers) constituent la première ressource suivie de la consommation finale d'électricité.

### Rappel des taux d'imposition appliqués en 2020

Taxe d'habitation	20,96%
Taxe sur le foncier bâti	23,39%
Taxe sur le foncier non bâti	50,01%

### Dépenses d'ordre de la section de Fonctionnement : 1,5 M€

Les dépenses d'ordre de la section sont constituées principalement des dotations aux amortissements, lesquelles apparaissent pour un montant équivalent en recettes d'ordre au niveau de la section d'investissement et par les écritures comptables relatives au patrimoine concédé. Pour rappel les dotations aux amortissements sont un autofinancement obligatoire qui n'entraîne, comme pour tout type d'écriture d'ordre, aucun flux de trésorerie.

### Recettes d'ordre de fonctionnement : 0 K€

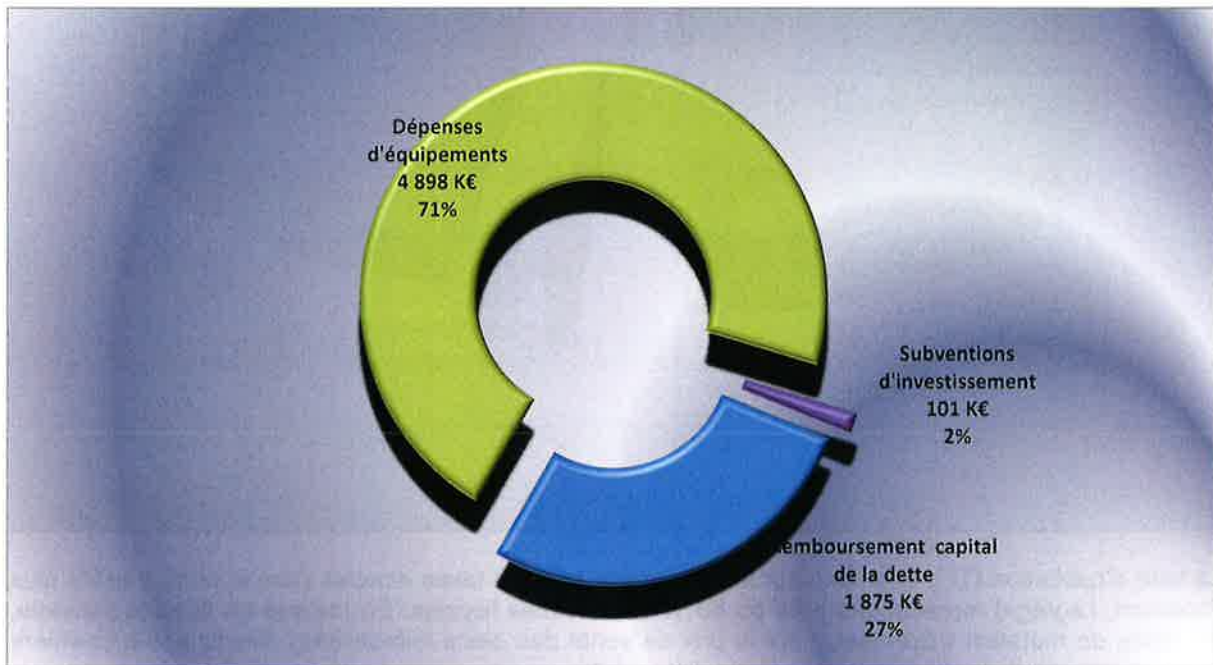
Il s'agit d'opérations comptable d'ordre patrimoniale n'ayant, là aussi, aucun impact en termes de trésorerie.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les dépenses relatives à la section d'investissement : 7 M€

#### Dépenses réelles d'investissement : 6,9 M€

L'année 2020 s'est caractérisée sur le plan financier par un effort conséquent de soutien à l'investissement local. Les dépenses d'investissement structurant ont ainsi représentées 4,9 M€. Rapportées aux inscriptions budgétaires celles-ci représentent un taux de réalisation de 82 %.

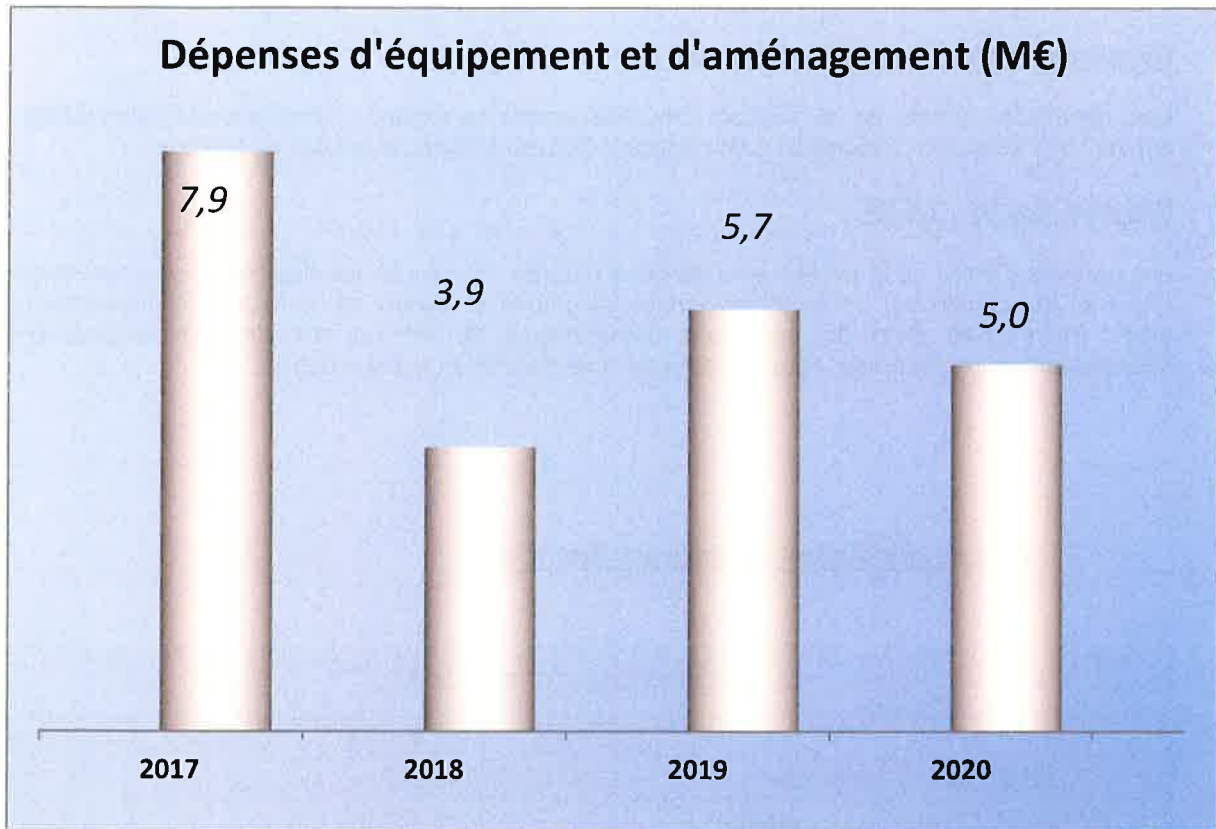


#### Les principaux programmes d'investissement

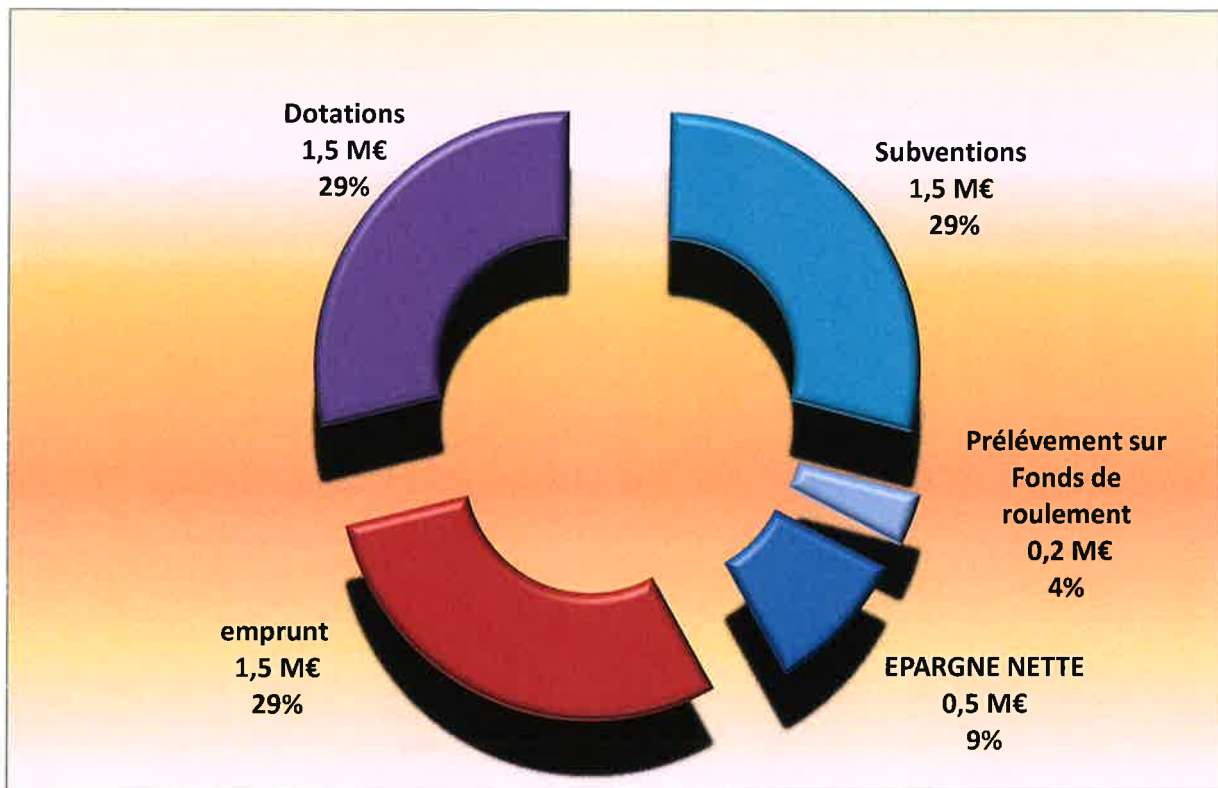
A compléter

Crèche etc





### Financement de l'investissement





**Dépenses d'ordre d'investissement : 0,3 M€**

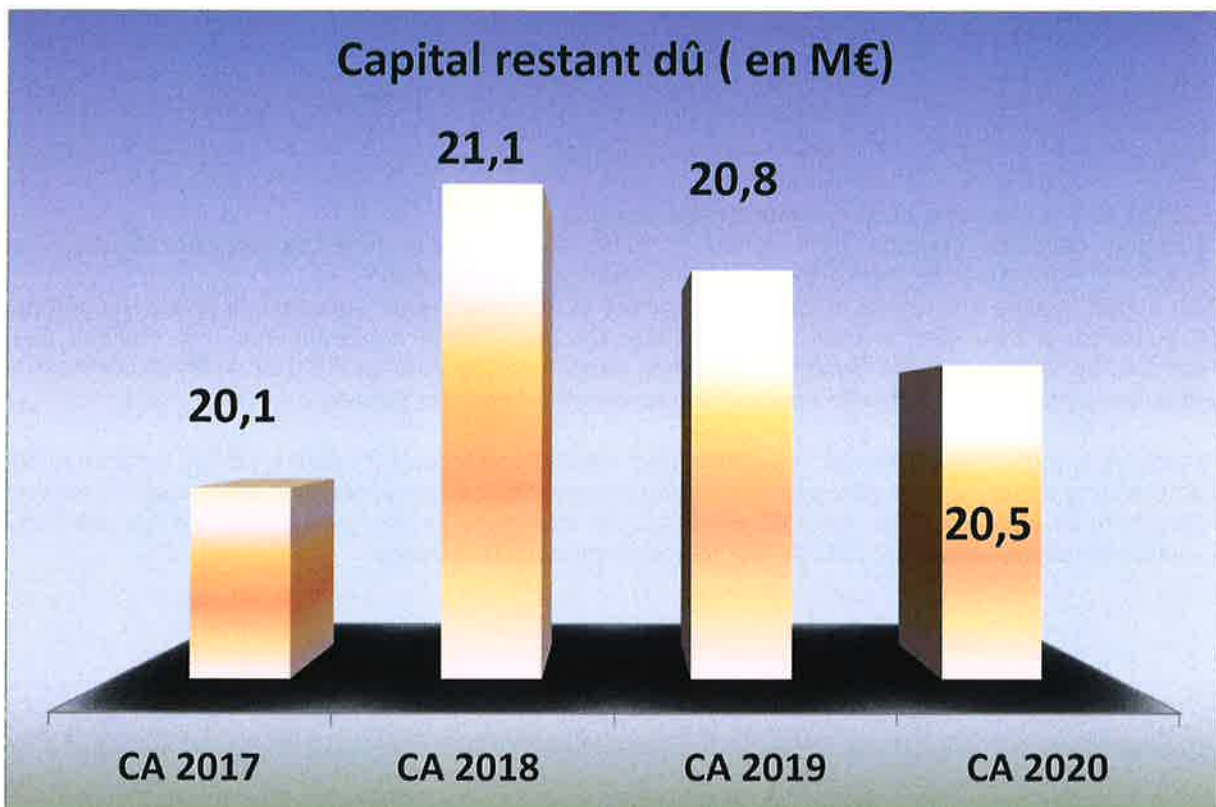
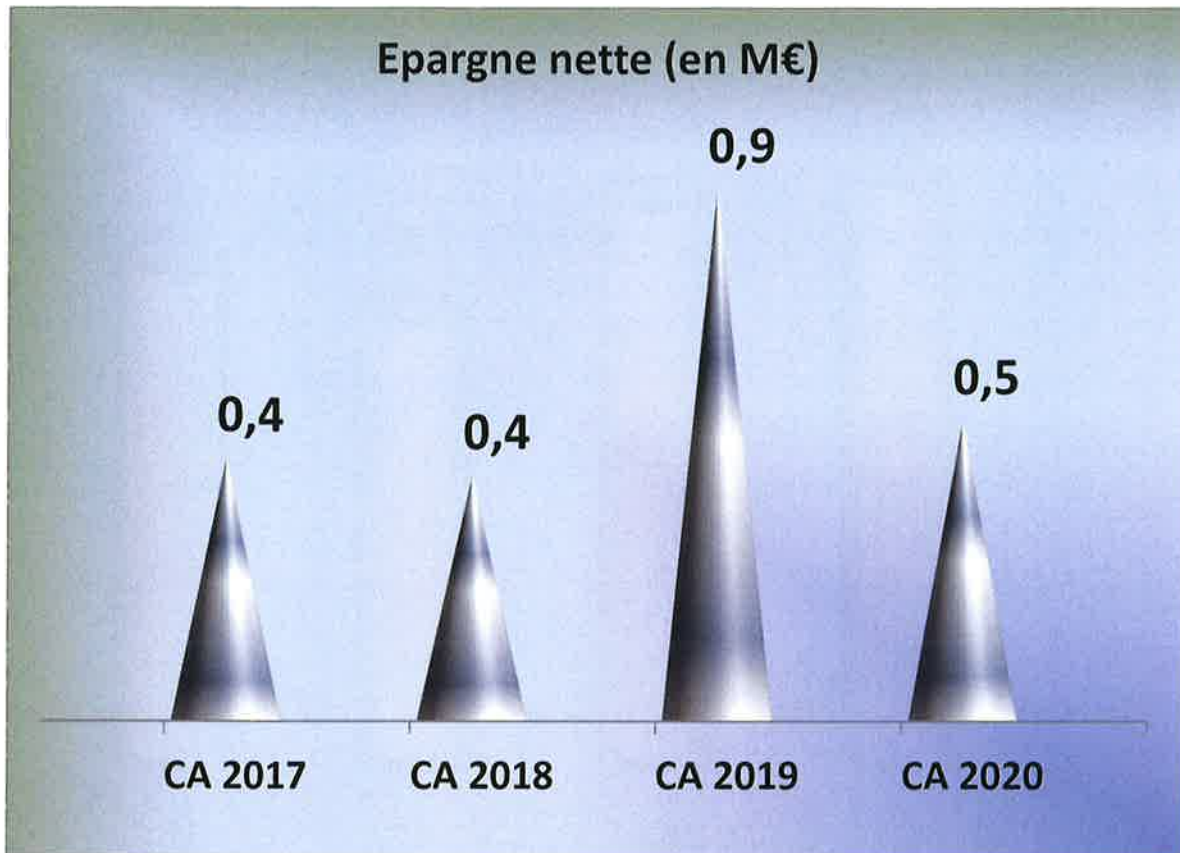
Les dépenses d'ordre de la section d'investissement constatent l'amortissement comptable des subventions ainsi que l'intégration patrimoniale d'études réalisées et suivies de travaux.

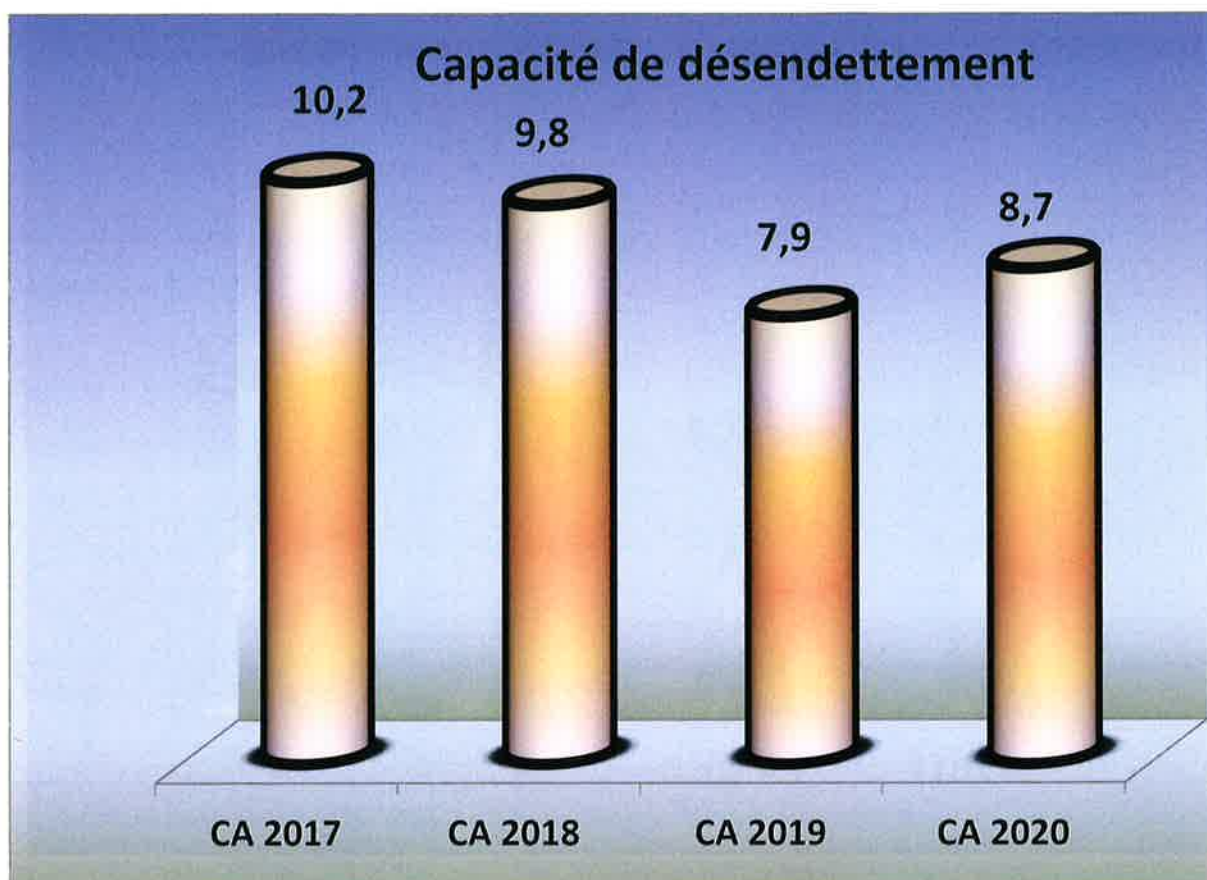
**Recettes d'ordre : 1,6 M€**

Les recettes d'ordre de la section sont de deux natures : d'une part les dotations aux amortissements (1,5 M€) qui constituent un autofinancement obligatoire et permet de constater la dépréciation des actifs. Enfin (chap. 041), les opérations patrimoniales (0,1M€) qui consistent à comptabiliser les avances forfaitaires réalisées dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A. Les principaux indicateurs financiers**

<b>ETAT FINANCIER 2017-2020</b>				
	<b><u>CA 2017</u></b>	<b><u>CA 2018</u></b>	<b><u>CA 2019</u></b>	<b><u>CA 2020</u></b>
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	2 663 K€	2 797 K€	3 207 K€	2 876 K€
<b>EPARGNE BRUTE (hors cession)</b>	1 964 K€	2 153 K€	2 651 K€	2 356 K€
<b>EPARGNE NETTE</b>	421 K€	393 K€	853 K€	481 K€
<b>Résultat consolidé de fin d'exercice</b>	-1 447 K€	1 209 K€	1 152 K€	976 K€
<b>Couverture des besoins de financement des dépenses de fonctionnement</b>	<b>-42</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>29</b>
<b>Variation Excédent de clôture</b>	-20 517 K€	2 655 K€	-56 K€	-177 K€
<b>Mobilisation de l'emprunt</b>	1 863 K€	2 500 K€	1 500 K€	1 500 K€
<b>Stock de la dette au 31/12/N</b>	20 062 K€	21 115 K€	20 816 K€	20 488 K€
<b>Ratio de désendettement</b>	<b>10,2</b>	<b>9,8</b>	<b>7,9</b>	<b>8,7</b>





En 2020, le bilan financier de la commune reste positif.

L'épargne nette se dégrade par rapport à 2019, du fait d'une forte baisse des recettes de fonctionnement (effet crise Covid), et malgré une maîtrise des dépenses.

Pour autant, malgré une année au contexte sanitaire et économique exceptionnel, le niveau d'épargne est supérieur à celui des années 2017 et 2018. Ce phénomène s'explique par une maîtrise des dépenses de fonctionnement (évolution moyenne annuelle entre 2017 et 2019 de -0,99%) combiné à une bonne dynamique des recettes notamment les recettes liées à la fiscalité.

Le recours à la dette pour financer l'investissement n'est intervenu qu'à hauteur d'1,5 M€. La commune a amorcé une dynamique de désendettement grâce notamment à une priorisation des projets fortement subventionnés. En 2020 et comme en 2019, la commune a perçu 1,5 M€ de subventions d'investissement représentant 30% du financement des investissements.